

Annexe 3 : Note synthétique

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles (*) se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Contexte

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

L'année 2018 est le premier exercice budgétaire de Val de Loire Numérique.

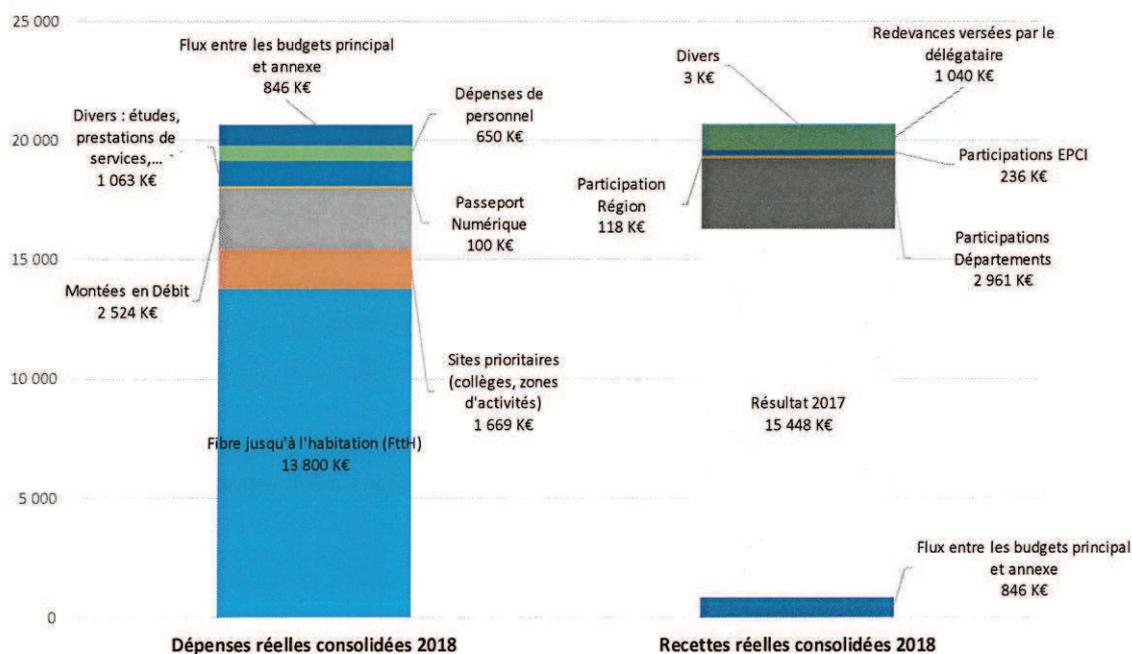
Le Syndicat compte *deux budgets* : un budget principal et un budget annexe Très Haut Débit.



SPA : service public administratif

SPIC : service public industriel et commercial

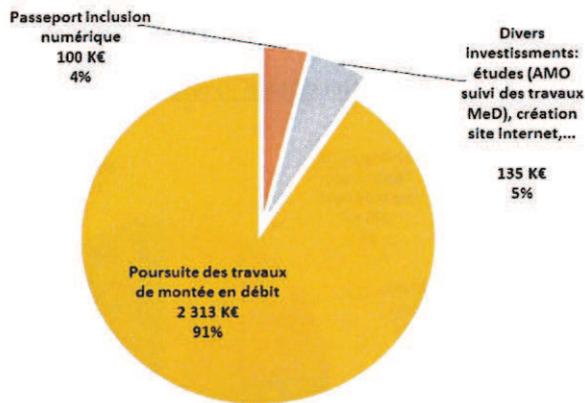
Le Budget Primitif 2018, opérations réelles (*), s'élève à 20 652 K€.



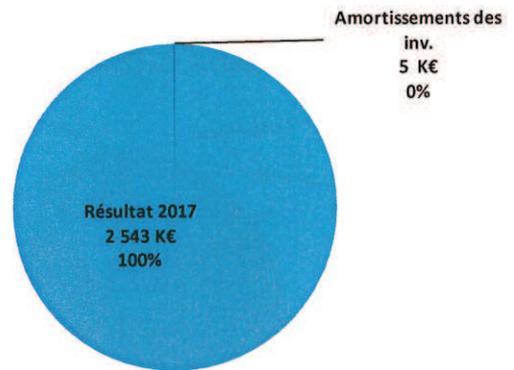
Budget principal : opérations réelles et ordres

➤ Investissement : 2 548 K€

Dépenses d'investissement 2018

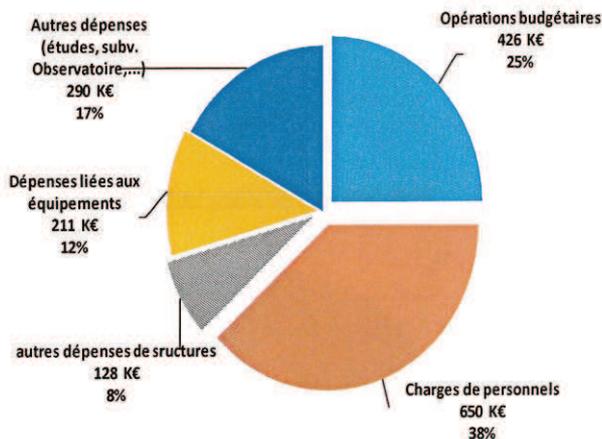


Recettes investissement 2018

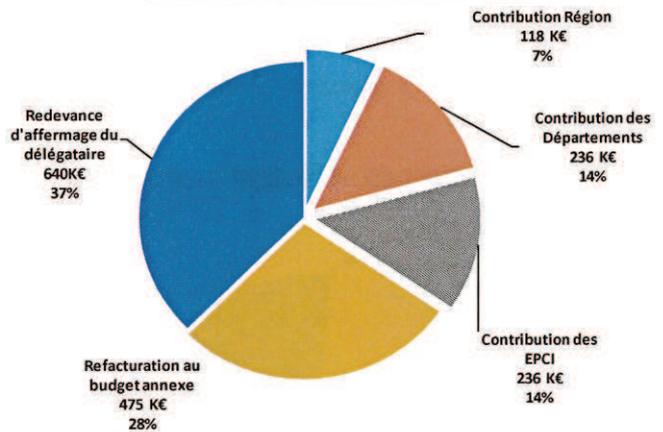


➤ *Fonctionnement : 1 705 K€*

Dépenses de fonctionnement 2018



Recettes de fonctionnement 2018



Le poste des charges de personnel représente 650 000 €, représentant 10 Équivalents Temps Plein (ETP).

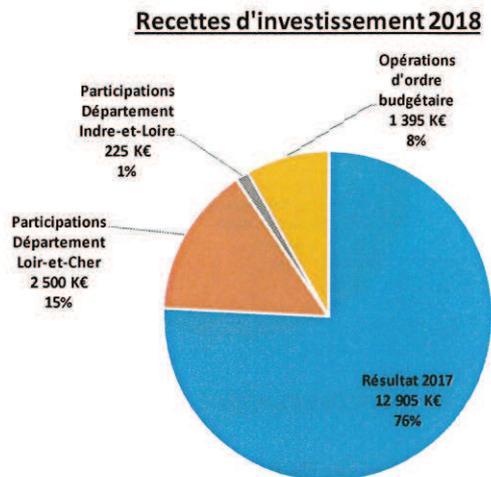
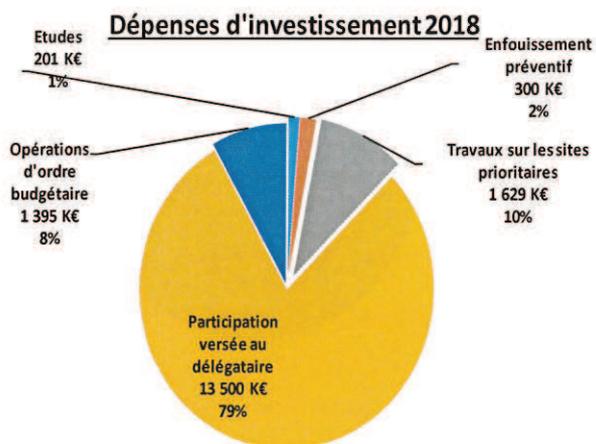
Val de Loire Numérique compte actuellement 7 ETP pour assurer les missions qui lui sont dévolues sur les deux départements : 1 DGS, catégorie A filière technique, 2 assistantes catégorie C administrative, 2 responsables techniques catégorie A filière technique et 2 responsables administratives et financières catégorie A filière administrative.

Dans le cadre de l'attribution de la Délégation de Service Public fin décembre 2017, deux postes non permanents de catégorie B, filière technique, seront créés pour assurer le suivi sur le terrain du déploiement du réseau par le délégataire, et ainsi veiller au respect des échéances et de la qualité de sa prestation.

Enfin, en 2018 pourraient être assignées au Syndicat de nouvelles missions au service des territoires, portant notamment sur les usages numériques, à destination des collectivités publiques sur nos départements (assistance à la mise en place de logiciels, serveurs, vidéosurveillance...), nécessitant la création d'un poste de catégorie A filière technique dans le courant de l'année.

Budget annexe : opérations réelles et ordres

➤ Investissement : 17 025 K€



➤ Fonctionnement : 2 169 K€

